

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 20 décembre 2018

Délibération 01-002: Convention 2019-2021 avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile

Intervention de Marie-Pierre Cabane

Conseillère départementale de la vallée de l'Ousse et du Lagoin

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

D'ici 2050, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans, considérées comme « seniors », devrait passer dans notre pays de 20 à 30%. L'allongement de l'espérance de vie est un extraordinaire progrès de civilisation, **mais aussi un formidable défi**. Le premier enjeu est sans nul doute d'offrir les meilleures conditions à tous pour bien vieillir. Le maintien à domicile est de plus en plus sollicité par les personnes elles-mêmes, par leur famille. Les personnes âgées partent de plus en plus tard en établissement et la recherche de fin de vie à domicile est de plus en plus recherchée.

Ces questions sont lourdes. Nous sommes tous, à un moment ou un autre de notre vie, confrontés à ces situations et dès lors, que voulons-nous ? Un service de qualité. Le rôle des services d'aide à domicile est double : d'une part il y a tous les services proposés à domicile ou au sein des résidences autonomie (garde de nuit, de jour, portage de repas, ménage, repassage, courses, aide à la toilette, transport parfois...) et d'autre part, la relation d'écoute et de confiance nouée avec la personne elle-même.

Ces professionnels du maintien à domicile sont souvent des femmes, qui occupent encore des emplois à temps partiel. Elles sillonnent les routes du Département pour se rendre aux domiciles dont elles ont la charge, s'adaptant au mieux au choix des personnes chez qui elles interviennent, qui peuvent parfois être très vulnérables car en situation de solitude ou souffrant de maladie cognitive.

Ces métiers d'aide-ménagère, d'auxiliaire de vie sont complexes et difficiles. Si chacun s'accorde sur cette affirmation, force est de constater que la reconnaissance de la société n'est pas à la hauteur de leur dévouement au quotidien.

.Ce sont des métiers difficiles psychologiquement et physiquement, mais rémunérés au SMIC. L'aspect financier ne doit pas non plus être oublié : dans les SAAD une grande majorité des salariés sont en CDI en temps plein ou partiel et sont rémunérés entre 10 et 12 euros par heure, soit plus que le SMIC (9,76 euros l'heure).

Ce sont des emplois sous-payés, qui n'ont pas été revalorisés depuis 10 ans. La grille des salaires n'a pas été revue par le Ministère de tutelle malgré de nombreuses sollicitations des organisations professionnelles, il n'y a d'ailleurs plus de Ministère pour les personnes âgées à proprement parler puisqu'il est rattaché au Ministère de la Santé. C'est un choix gouvernemental qui n'est pas à la hauteur des enjeux présent et à venir ...

Le personnel est découragé, et tout le monde se lamente, les responsables, les élus, les services, les bénéficiaires...Il revient bien à l'Etat de prendre la mesure du problème et d'agir sur ce point précis.

Cependant, il appartient aux collectivités locales de se positionner en première ligne pour ce que l'on appelle, peut-être cyniquement, la « silver economy », c'est-à-dire, la création d'emplois et d'activités pour s'occuper de nos aînés. Il s'agit bien d'emplois non délocalisables, sur les territoires, mais malheureusement encore peu attractifs en raison de leur pénibilité.

Monsieur le Président, chers collègues, faisons un signe de reconnaissance de ces métiers en prévoyant, comme l'a demandé le Président de la République, une prime pour les salariés du maintien à domicile dans notre budget 2019. Nous le faisons bien lorsqu'il s'agit de débloquer des fonds pour les intempéries auprès des communes et c'est une bonne chose.

Mais allons plus loin et soyons le porte-parole auprès du Ministère via l'ADF d'une demande urgente de révision de la grille des salaires de ces personnes en lien avec les organisations professionnelles SAAD ; Faisons preuve de courage politique à la fois dans nos actes et notre choix budgétaire.

Je terminerai par cette citation d'Alphonse Karr, romancier, journaliste et surtout favorable à la République :

Ne pas honorer la vieillesse c'est démolir la maison où l'on doit coucher le soir Alphonse Karr

Je vous remercie.